BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

Les revenus :

Le budget de fonctionnement 2021 présente des revenus de 5 549 709 \$.

Les revenus prévus en 2021 sont très semblables à ceux budgétés en 2020, sauf exception des transferts gouvernementaux, des services rendus et de l'imposition des droits, pour lesquels nous expliquons les écarts cidessous.

La hausse des revenus de transfert s'explique principalement par l'affectation d'une somme de 128 728\$ issue de la subvention spéciale octroyée à la Ville par le gouvernement provincial en 2020. Ce transfert sert entre autres à atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Ville, minimiser les hausses de taxes municipales et maintenir les services essentiels aux citoyens.

Cette contribution financière viendra également compenser une portion de la diminution anticipée des revenus liés aux services rendus. En effet, d'une part, les opportunités de revenus liées aux activités, aux événements et aux locations de salles seront fortement limitées pour une bonne partie de l'année 2021 en raison des circonstances actuelles. D'autre part, la Ville ne comptabilisera plus dans ses livres les revenus générés par les interventions du service de sécurité incendie et les activités de formation du Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP), et ce, dès le lancement des activités de la nouvelle Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPPI) en début d'année.

Finalement, les revenus prévus sont également caractérisés par une augmentation de l'imposition de droits liée à l'utilisation du fonds de carrières et sablières, afin de rembourser le premier versement en capital et intérêts de l'emprunt lié à la construction de la voie de contournement.

Les dépenses :

Le budget de fonctionnement 2021 présente des dépenses de 5 549 709 \$.

Globalement, certains ajustements découlant de la pandémie de Covid-19 et des efforts visant à poursuivre l'amélioration continue de l'efficience de la gestion de la Ville permettent de constater une réduction des budgets consacrés, entre autres, à l'administration générale, à la sécurité publique, au transport ainsi qu'aux loisirs et à la culture.

Concernant les transports, les changements opérationnels instaurés en 2020, combinés à l'acquisition de nouveaux véhicules et de nouvelle machinerie, permettront à la Ville de réaliser d'importantes économies, notamment concernant les travaux d'entretien des routes en gravier exécutés par le service des travaux publics. En contrepartie, à la demande d'une pluralité de citoyens, les opérations de déneigement ont également été revues en profondeur en prévision de la saison hivernale 2020-2021. Ce faisant, les coûts liés à l'achat d'abrasifs et de produits de déglaçage ont connu une augmentation en concordance avec les objectifs de déneigement établis. Ces ajustements opérationnels et budgétaires permettront d'offrir aux citoyens un service à valeur ajoutée et un entretien optimisé de notre réseau routier, sur une base annuelle.

La hausse du budget consacré à l'hygiène du milieu s'explique en grande partie par l'ajout en 2021 d'une dépense d'entretien de 300 000\$ prévue pour la vidange des boues de notre infrastructure de traitement des eaux usées. Le financement de ces travaux nécessaires se fera par l'entremise d'un fonds réservé à cette fin (règlement 069) et un règlement d'emprunt. Par ailleurs, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) oblige la Ville à réaliser une étude de vulnérabilité de ses sources d'alimentation en eau potable et à déposer un rapport au gouvernement provincial au plus tard le 1er avril 2021. Les dépenses liées à cette obligation légale seront couvertes en bonne partie par une aide financière obtenue par la Ville dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), pouvant atteindre un maximum de 90 000\$.

Finalement, la hausse des dépenses en 2021 liées au service de la dette et aux frais de financement s'explique en raison de plusieurs nouveaux financements à long terme associés à des projets majeurs, par exemple les projets réalisés dans le cadre du programme FEPTEU (règlements d'emprunt 198, 199 et 219) et la construction de la voie de contournement (règlement d'emprunt 153). De plus, les frais de financement temporaire (intérêts) associés aux nouveaux règlements d'emprunt (241, 243, 250 et 251) prévus en 2021 ont également une incidence à la hausse pour cette catégorie de dépenses.

Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 :

En 2021, la Ville entreprendra de nouveaux travaux de renouvellement de conduites, de séparation de réseaux et de réfection des chaussées dans certains secteurs problématiques identifiés dans la plus récente version de son Plan d'intervention. Forte d'une subvention de 2,18 millions de dollars issue du Fonds pour les infrastructures municipales d'eau (FIMEAU), ces travaux seront subventionnés jusqu'à concurrence de 80% des coûts totaux admissibles. Ce projet engendrera des retombées concrètes pour les contribuables et le développement futur de la Ville, avec une incidence fiscale limitée, considérant le coût total des travaux prévus.

La Ville poursuivra également ses travaux visant la mise aux normes et l'optimisation éventuelle des infrastructures de captation, de traitement, de stockage et de distribution liées aux puits St-Charles. L'aide financière disponible via le programme de la TECQ 2019-2023 couvrira la majorité des dépenses liées à ces projets et mandats spécifiques.

La Ville investira également dans la mise à niveau et l'optimisation de plusieurs de ses infrastructures et bâtiments de services. Notamment, la Ville complètera les travaux d'aménagement du nouvel hôtel de ville en procédant aux aménagements finaux dans le sous-sol du bâtiment et en réalisant des travaux de finition extérieure en façade. De plus, la Ville effectuera des travaux d'amélioration et d'optimisation du garage municipal et de l'entrepôt situé derrière celui-ci, qui permettront une meilleure utilisation de l'espace disponible, la mise aux normes de certaines composantes et une plus grande capacité de remisage des véhicules à l'intérieur. D'autres menus travaux de réfection, sont prévus sur d'autres petits bâtiments de services (ex. réfection de la galerie du bâtiment du parc récréonautique et le bâtiment du puits Provencher). Ces dépenses seront financées par un règlement d'emprunt déjà autorisé (208) et un nouveau règlement à venir en 2021.

En plus du chargeur sur roues (loader) déjà livré en décembre 2020, la Ville procèdera également à l'acquisition d'accessoires spécifiques à cette machinerie (souffleur, balai mécanique, gratte, etc.) et de nouveaux véhicules, tel que prévu au règlement d'emprunt 243. Par ailleurs, afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser la sécurité et d'augmenter l'autonomie et l'efficacité de la Ville dans ces travaux d'entretien réguliers et ponctuels, plusieurs équipements spécifiques seront achetés en 2021, notamment une benne à asphalte, une unité

hydraulique avec équipements et accessoires, une plateforme élévatrice pour camionnette et des équipements de santé et sécurité. Ces derniers seront financés à même le fonds de roulement de la Ville.

Par ailleurs, la Ville procèdera au pavage de la voie de contournement dès que les conditions seront propices au printemps 2021, tel que convenu contractuellement avec le surveillant de chantier et l'entrepreneur responsable de travaux. Ces travaux seront financés par le règlement d'emprunt 241 qui, à l'instar du règlement 153, prévoit que toute somme résiduelle ou disponible dans le fonds de carrières et sablières sera affectée en priorité au remboursement du capital et des intérêts liés à l'emprunt, de façon à réduire l'incidence fiscale pour les contribuables.

De plus, en 2021, la Ville sera partenaire de l'Association des loisirs de Portneuf et investira des fonds dans la phase 3 du projet Sentiers récréatifs Portneuf. Cela se traduira par l'ajout d'une boucle de 5km au circuit de pistes de vélo de montagne, un fleuron de la Ville en matière d'offre en activités sportives en plein air. Finalement, la Ville réalisera en 2021 diverses études et analyses afin de se doter de plans et de vis pour appel d'offres, afin de lancer un important chantier de revitalisation et de développement de ses terrains sportifs et de loisirs entourant l'OTJ, dans le secteur nord. Le financement de ces investissements proviendra respectivement du fonds de roulement et des excédents de fonctionnement affectés à cet effet.

Taxes et tarifs 2021

Fidèles à leur vision et à leur engagement envers les contribuables qu'ils représentent, les élus ont misé sur un budget responsable permettant à la Ville de poursuivre son développement, tout en atténuant le plus possible les impacts fiscaux pour les contribuables.

En 2021, les variations des taux liés aux taxes foncières et aux taxes de services se traduiront généralement, sauf dans certains cas, par une légère réduction des comptes de taxes des immeubles résidentiels situés dans le secteur nord et par une hausse infime pour la même catégorie d'immeubles dans le secteur sud de la Ville.

Tous les détails concernant les taux applicables, pour l'ensemble des catégories d'immeubles et chacun des secteurs, sont disponibles dans le règlement 249 fixant les taxes et les tarifs pour l'année 2021, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021. Ce règlement sera disponible d'ici la fin janvier sous les onglets « La Ville / Finances / Finances 2021 » du site Web de la Ville : www.villedeportneuf.com.

Les taxes foncières générales et spéciales et les compensations imposées sont payables en trois versements égaux répartis de la façon suivante : 15 mars 2021 - 15 juin 2021 - 15 septembre 2021.

Votre compte de taxes vous sera transmis selon un délai de 30 jours précédant le 15 mars 2021.